



# Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale  
16 janvier 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Troisième Commission

### Compte rendu analytique de la 8<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 4 octobre 2019, à 15 heures

*Président* : M. Braun. . . . . (Luxembourg)  
*puis* : M<sup>me</sup> Eyheralde Geymonat (Vice-Présidente) . . . . . (Uruguay)

## Sommaire

Point 26 de l'ordre du jour : Promotion des femmes (*suite*)

- a) Promotion des femmes (*suite*)
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

**Point 26 de l'ordre du jour : Promotion des femmes**  
(suite)

a) **Promotion des femmes** (suite) (A/74/38, A/74/137, A/74/224 et A/74/235)

b) **Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (suite) (A/74/220 et A/74/222)

1. **M. Ten-Pow** (Guyana), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que les États membres de la CARICOM sont conscients du rôle essentiel que les femmes jouent dans le développement socioéconomique et politique de la région et qu'ils continuent de progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable pertinents en tenant compte des questions de genre dans l'élaboration de leurs politiques et programmes nationaux, en améliorant les possibilités d'enseignement et de formation offertes aux femmes et aux filles, en augmentant la proportion de femmes occupant des postes de direction et en renforçant la participation des femmes à la prise de décisions. À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, il importe de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs qui avaient été fixés et d'examiner les causes des insuffisances constatées. Les États membres de la CARICOM continuent de solliciter l'appui de leurs partenaires de développement pour renforcer leur capacité de collecter des données et des informations fiables qui serviront de base à l'élaboration des politiques et des plans d'action. Ces pays apprécient l'appui qu'ils ont reçu de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans la préparation des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

2. Tous les États membres de la CARICOM promeuvent l'alphabétisation et l'éducation, qu'ils considèrent comme des moyens de favoriser la promotion et l'avancement économique des femmes et des filles. Dans le Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde de 2018, la Barbade, les Bahamas et la Jamaïque figurent parmi les pays se partageant le premier rang pour ce qui est du niveau d'instruction, et la Barbade et les Bahamas sont respectivement classées deuxième et troisième en ce qui concerne la participation et les perspectives économiques. Bien que le taux de scolarisation aux niveaux secondaire et

tertiaire soit plus élevé chez les femmes que chez les hommes, celles-ci sont moins susceptibles d'avoir un emploi, ont tendance à avoir des emplois de niveau inférieur et moins bien rémunérés, sont plus susceptibles de se retrouver en situation de vulnérabilité économique et effectuent trois fois plus d'activités non rémunérées que les hommes. De plus, les stéréotypes fondés sur le genre ont entraîné une ségrégation des emplois.

3. En dépit de ces difficultés, les femmes de la région jouent un rôle fondamental dans la promotion d'une croissance économique durable et sans exclusive et dans l'élimination de la pauvreté. Le nombre de femmes participant à la prise de décisions, occupant des postes de haut niveau au sein des gouvernements et exerçant des fonctions électives est en augmentation, mais la parité femmes-hommes n'a pas encore été atteinte. La CARICOM se félicite de l'augmentation à l'ONU de la part des femmes parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, qui devrait servir d'exemple au reste du monde.

4. La violence à l'égard des femmes compromet gravement l'action menée en vue de faire avancer la situation des femmes et des filles et de parvenir à l'égalité des genres. Dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour mieux comprendre et traiter les causes profondes de la violence fondée sur le genre, les pays de la CARICOM mènent, avec le soutien d'ONU-Femmes et d'autres partenaires, les premières enquêtes sur la prévalence de ce type de violence dans la région. Ils continuent également de revoir et de renforcer leur législation nationale en la matière et de mettre en œuvre des stratégies visant à rééquilibrer les rapports de force entre les hommes et les femmes. La Communauté est favorable à la participation des hommes et des garçons à l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence contre les femmes et les filles, y compris le harcèlement sexuel. L'adoption d'une approche multidimensionnelle, qui consisterait notamment à mener des campagnes de sensibilisation du public, à favoriser la participation des dirigeants communautaires, à prendre des mesures visant à encourager le partage des responsabilités parentales et domestiques et à mettre en place un cadre législatif solide, pourrait donner lieu à des changements importants.

5. Les efforts faits pour améliorer la situation des femmes et des filles vivant en milieu rural sont sapés par les effets dévastateurs des changements climatiques, tels que la destruction des habitations et des cultures agricoles, l'insécurité alimentaire et les problèmes de santé. Le manque de ressources est un autre facteur important qui compromet la capacité des États

d'atteindre leurs objectifs en matière de promotion des femmes. À cet égard, les pays de la CARICOM se réjouissent à l'idée de bénéficier d'une coopération internationale et d'une aide au développement renforcées qui accorderaient la priorité à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes. La Communauté a pour objectifs de garantir l'égalité salariale et le partage équitable des tâches non rémunérées, de mettre fin au harcèlement sexuel et à toutes les formes de violence contre les femmes et les filles, d'améliorer les possibilités d'éducation offertes aux femmes et aux filles, de mettre en place une couverture sanitaire universelle tenant compte des questions de genre et d'assurer une participation égale à la prise de décision.

6. **M. Bourtembourg** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom de l'Albanie, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Serbie et de la Turquie (pays candidats), de la Bosnie-Herzégovine (pays membre du Processus de stabilisation et d'association), ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui met fortement l'accent sur l'égalité et l'avancement des femmes et des filles, renforce l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne les engagements pris en matière d'égalité des genres dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. De nombreux États ont mis en œuvre des mesures législatives et autres pour garantir l'égalité et lutter contre la discrimination, et la situation des femmes et des filles, notamment en ce qui concerne les mariages précoces et les mariages forcés, l'inclusion sociale et la reconnaissance du rôle qu'elles jouent dans la société, s'est améliorée dans le monde entier.

7. L'Union européenne collabore avec divers partenaires tels que les organisations de la société civile et les défenseuses des droits de la personne pour mettre fin à l'inégalité de genre. Elle est consciente de l'obligation commune de financer et de mettre en œuvre des politiques et des mesures pratiques visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, à protéger les rescapées et à faire en sorte que les auteurs aient à répondre de leurs actes. Au cours de l'année écoulée, elle a donné un nouvel élan à son cadre général relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité. Elle s'est engagée à redoubler d'efforts pour assurer l'égalité des genres dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Elle renforcera l'action qu'elle mène pour lutter contre les violences sexuelles en période de

conflit, notamment en apportant un appui au Fonds mondial pour les personnes rescapées. Les activités menées par les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de la personne jouent un rôle essentiel dans les efforts déployés pour améliorer la condition des femmes et doivent être appréciées à leur juste valeur et protégées. L'Union européenne continue donc de s'élever contre le rétrécissement de l'espace accordé à la société civile et de soutenir les défenseurs des droits de la personne grâce à une action politique et financière.

8. Aucun pays n'est sur la bonne voie pour parvenir à l'égalité des genres d'ici à 2030 et, au rythme actuel, il faudra plus d'un siècle pour atteindre cet objectif au niveau mondial. Il est essentiel de mettre en place un dialogue et une collaboration entre tous les acteurs concernés si l'on veut accélérer le rythme des progrès. L'Union européenne demeure résolue à appliquer pleinement la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les documents finals de leurs conférences d'examen. Dans ce cadre, elle réaffirme son attachement à la promotion, à la protection et à la réalisation du droit de chaque personne d'être maîtresse de sa sexualité, y compris de sa santé en matière de sexualité et de procréation, sans aucune contrainte, discrimination ou violence, et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine. Il faut assurer un accès universel à une éducation et à des informations complètes, abordables et de qualité en matière de santé sexuelle et procréative, y compris à une éducation sexuelle complète. L'Union européenne réitère son engagement en faveur de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5, qui concerne l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles.

9. **M. Salovaara** (Finlande), s'exprimant au nom des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède), déclare que, dans tous les domaines de leur politique étrangère, ces pays s'attachent en priorité à faire en sorte que les femmes et les filles puissent jouir pleinement de tous les droits de la personne. De plus, leurs plans nationaux de développement s'inspirent du Programme 2030, plus particulièrement de l'objectif transversal de développement durable n° 5, ainsi que de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

10. Pour que l'action climatique soit couronnée de succès, il faut que les femmes participent, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la vie politique, à la prise de décisions et au marché du travail. Les femmes ont un rôle particulièrement important à jouer dans la lutte contre les changements climatiques car elles produisent

des denrées alimentaires et veillent au bien-être des familles dans de nombreuses communautés. De plus, il est essentiel de veiller à ce que les femmes et les filles puissent jouir de leur droit à l'eau et à l'assainissement, car l'inadéquation des installations a une incidence disproportionnée sur elles.

11. Les pays nordiques continuent de soutenir fermement ONU-Femmes et les objectifs énoncés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1325 (2000). Cependant, ils s'inquiètent de la résistance à laquelle se heurte, dans le monde entier, l'action en faveur de l'égalité des genres, en particulier en ce qui concerne la santé sexuelle et procréative et les droits en la matière. L'égalité des genres et les droits des femmes et des filles ne peuvent être réalisés que si celles-ci sont en mesure de faire des choix éclairés et ont le contrôle de leur propre corps. À cet égard, il est essentiel d'assurer un accès universel à une éducation sexuelle complète, telle que celle dispensée à tous les écoliers et écolières dans les pays nordiques.

12. La société civile a un rôle important à jouer dans la promotion des droits des femmes et des filles, mais les défenseuses des droits de la personne, en particulier celles qui défendent les droits en matière de sexualité et de procréation, sont souvent victimes de discrimination ou de violence, emprisonnées voire tuées. La participation de la société civile aux travaux de l'ONU doit être garantie et l'Organisation doit s'employer à protéger les défenseuses des droits de la personne dans le monde entier.

13. Il faut contrer les effets négatifs que les technologies pourraient avoir sur les droits et la situation des femmes et des filles, notamment en investissant dans l'éducation des filles et en encourageant leur participation à la conception, au développement et au suivi des nouvelles technologies. Pour lutter contre les stéréotypes de genre, le harcèlement fondé sur le genre et le cyberharcèlement qui risquent de trouver dans l'environnement numérique un terreau fertile, encore faudrait-il promouvoir l'alphabétisation technologique des femmes et des filles et assurer leur participation sur un pied d'égalité. Les hommes et les garçons bénéficieraient également de l'égalité des genres et devraient contribuer à faire changer les choses. Le développement durable et la paix ne seront possibles que si les femmes jouissent de droits pleins et égaux ; il faut donc en tenir compte dans l'élaboration des politiques. Toute tentative de réduire à néant les progrès réalisés en matière de promotion des femmes est inacceptable.

14. **M. Silk** (Îles Marshall), se félicitant de l'amélioration de la situation des femmes dans le

système des Nations Unies, dit que des mesures concrètes supplémentaires et une volonté politique plus importante sont nécessaires pour assurer la promotion des femmes au niveau international. Si la région du Pacifique a toujours l'un des plus faibles taux de femmes parlementaires au monde, l'élection en 2016 d'une femme à la présidence a représenté un grand pas en avant pour les Îles Marshall et le nombre de candidates aux élections est sans précédent.

15. Le Gouvernement des Îles Marshall a renforcé la protection juridique des victimes de violence domestique, ce qui a conduit à une augmentation des signalements et à un plus grand recours aux ordonnances. Toutefois, il faudra susciter une plus grande volonté politique et individuelle à tous les niveaux, si l'on veut faire évoluer les comportements et la société et s'attaquer aux causes profondes de la violence fondée sur le genre, qui est encore trop fréquente. Le Gouvernement des Îles Marshall est déterminé à lutter contre la traite des êtres humains, qui touche particulièrement les femmes et les filles, et envisagera de prendre des mesures en rapport avec le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

16. L'avancement des femmes doit devenir un élément transversal de tous les principaux domaines d'action, notamment l'adaptation aux changements climatiques. Le Gouvernement des Îles Marshall souhaite que le Conseil des droits de l'homme applique des critères objectifs et fondés sur les droits de la personne en tenant compte des questions de genre lorsqu'il est saisi de situations préoccupantes. Les États Membres ont des objectifs communs en matière d'égalité des genres et, en dépit de leurs divergences de vues sur la meilleure façon de les atteindre, ils doivent collaborer pour renforcer la volonté politique et veiller à ce que la promotion des femmes occupe la place qui lui revient au cœur des activités relatives aux droits de la personne.

17. **M<sup>me</sup> Fréchin** (Suisse) dit que son gouvernement est déterminé à éliminer toutes les formes de violence fondée sur le genre et à assurer l'égalité des genres et la réalisation des droits des femmes. Récemment, des personnes du monde entier, y compris de son pays, se sont mobilisées pour revendiquer l'égalité des genres et exiger que les droits en matière de sexualité et de procréation soient réalisés et qu'il soit mis fin à la violence à l'égard des femmes. La délégation suisse note avec préoccupation que la reconnaissance des droits en matière de sexualité et de procréation tend à être remise en question, comme cela a été mis en évidence lors de la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme et des négociations sur la déclaration politique issue de la

réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/2. Dans le cadre de ces négociations, il a malheureusement été décidé de ne tenir compte dans la déclaration que des normes minimales établies dans le Programme 2030. La santé sexuelle et procréative et les droits en la matière revêtent une importance cruciale pour la santé et le bien-être des personnes, contribuent considérablement à la réduction de la pauvreté et favorisent une croissance économique et un développement durable sans exclusive.

18. La Suisse salue le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences concernant l'adoption d'une démarche fondée sur les droits de la personne dans la lutte contre les mauvais traitements et les violences infligés aux femmes dans les services de santé procréative, en particulier les violences commises pendant l'accouchement et les violences obstétricales (A/74/137). Tous les États Membres devraient appliquer rapidement et effectivement les recommandations figurant dans le rapport.

19. Le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing constitue une occasion unique de promouvoir les débats sur les 12 domaines critiques qui y sont énoncés, dont la violence à l'égard des femmes et les droits des femmes. À l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, il est nécessaire de réaffirmer que la réalisation de l'égalité des genres et des droits des femmes est affaire de responsabilité et de volonté communes et qu'elle est une condition préalable à l'avènement de sociétés justes, pacifiques et inclusives.

20. *M<sup>me</sup> Eyheralde Geymonat (Uruguay), Vice-Présidente, prend la présidence.*

21. **M<sup>me</sup> Al Abtan** (Iraq) dit que son gouvernement considère l'avancement des femmes comme un devoir national. Convaincu du rôle crucial que les femmes rurales peuvent jouer dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement iraquien met en œuvre des programmes ayant pour but de renforcer les connaissances et les compétences de ces femmes, de les former à l'utilisation de méthodes agricoles modernes, d'améliorer leur santé et de les sensibiliser davantage aux questions environnementales. Des programmes de sensibilisation à l'égalité des genres et aux droits sociaux et économiques des femmes, portant notamment sur les questions de santé, la propriété foncière et l'éducation, sont également en cours d'exécution. Toutefois, les changements climatiques, en particulier la

désertification des terres agricoles, entravent notablement les mesures prises en vue d'améliorer la situation des femmes rurales dans le pays.

22. Le Gouvernement iraquien a fait des progrès pour améliorer la situation des femmes, en dépit des conditions de sécurité difficiles régnant dans le pays à cause de la menace terroriste. Il a adopté des lois portant interdiction de la discrimination à l'égard des femmes et consacrant leur droit de participer à la vie politique, si bien que des femmes de diverses religions siègent désormais au Parlement et dans les conseils provinciaux. Le droit des femmes de bénéficier des mêmes possibilités d'enseignement et d'emploi que les hommes est également consacré par la loi. Une stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de protection des victimes est actuellement mise en œuvre et un projet de loi sur la violence domestique a été élaboré.

23. **M<sup>me</sup> Miyazaki** (Japon) dit que son gouvernement a modifié la législation en vue de mieux protéger les victimes de violence domestique et d'étendre les obligations des employeurs en ce qui concerne la participation des femmes au marché du travail. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour promouvoir, par le moyen de la coopération internationale et de l'aide au développement, l'avancement des femmes, le Gouvernement japonais s'est engagé à offrir une éducation de qualité et des possibilités de perfectionnement à au moins 4 millions de femmes et de filles des pays en développement entre 2018 et 2020.

24. Le Japon a versé environ 24 millions de dollars à ONU-Femmes en 2018 et continuera d'appuyer cette entité et de dialoguer avec elle. Il a également fait des contributions importantes à l'appui d'initiatives ayant pour but de faire avancer la situation des femmes et des filles touchées par les conflits au Moyen-Orient et en Afrique et à renforcer les systèmes judiciaires, de manière à prévenir les violences sexuelles en période de conflit. Le Japon continuera de favoriser la promotion des femmes dans le cadre de sa coopération avec l'ONU, les États Membres, le secteur privé et la société civile.

25. **M<sup>me</sup> Bogyay** (Hongrie) dit que sa délégation se félicite des efforts faits pour améliorer la situation des femmes dans le système des Nations Unies. Au niveau national, la Hongrie est déterminée à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles en modifiant le Code pénal et en ouvrant des centres de crise et des refuges qui offriraient des services complets aux rescapées de la violence domestique et de la traite des êtres humains. Des politiques sociales ont été mises en place pour permettre aux femmes d'exceller dans leur

carrière sans avoir à délaissier leurs obligations familiales ou, si elles le souhaitent, de devenir mères à plein temps ; il s'agit notamment d'un congé parental payé de trois ans et de services de garde d'enfants gratuits. Un plan d'action global a récemment été lancé pour remédier au problème de l'insécurité de revenu des femmes qui ont plusieurs enfants. Dans le cadre de ce plan, les femmes nouvellement mariées peuvent demander un prêt de 33 000 dollars, qu'elles n'auront pas à rembourser si elles ont un troisième enfant ; les jeunes couples mariés ayant l'intention d'avoir deux enfants ou plus ont droit à des aides au logement et à des allègements hypothécaires ; les femmes ayant quatre enfants ou plus n'ont pas à payer d'impôts sur le revenu. Budapest dispose désormais d'un centre où les parents isolés peuvent bénéficier d'une formation professionnelle, de services d'accompagnement des carrières, d'interventions en cas de crise, de conseils, d'un mentorat et d'un service de garde d'enfants. La Hongrie s'est engagée à veiller à ce que toutes les femmes et les filles puissent jouir de leurs droits et réaliser leur potentiel, sans discrimination.

26. **M<sup>me</sup> Oppermann** (Luxembourg) dit que son gouvernement est préoccupé par le fait que les droits de la personne, notamment les droits des femmes et des filles, sont de plus en plus souvent la cible d'attaques dans certains États et que des voix s'élèvent dans les instances internationales pour tenter de réduire à néant les progrès réalisés au cours des dernières décennies. Au rythme actuel, il faudra 108 ans pour que le monde atteigne la parité des genres, ce qui est inacceptable. Par ailleurs, les politiques étrangères féministes favorisent la promotion des femmes et jouent un rôle essentiel dans l'avènement des sociétés justes, pacifiques et inclusives envisagées dans le Programme 2030. La politique étrangère du Luxembourg prévoit donc des mesures visant à améliorer la représentation et la participation des femmes à tous les niveaux. Le Plan d'action national « Femmes et paix et sécurité », lancé en 2018, est conforme à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et, dans le cadre de ses activités de coopération pour le développement, le Luxembourg a apporté son appui à l'initiative « She Decides », au Fonds des Nations Unies pour la population, à ONU-Femmes et à d'autres entités des Nations Unies œuvrant à l'avancement des femmes. Il appuie également des programmes de microcrédit ayant pour but de promouvoir l'entrepreneuriat féminin et prend des mesures pour lutter contre la violence à l'égard des femmes dans le monde entier.

27. **M<sup>me</sup> Buist-Catherwood** (Nouvelle-Zélande) affirme que le respect des droits en matière de sexualité et de procréation est essentiel à la réalisation des

objectifs de développement durable. À cet égard, sa délégation se félicite de l'adoption de la déclaration politique de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, qui souligne l'importance des soins de santé sexuelle et procréative. La Nouvelle-Zélande a été le premier pays à accorder le droit de vote aux femmes et a mis en place un cadre légal solide pour protéger les femmes contre toutes les formes de discrimination. Toutefois, le pays connaît toujours des niveaux élevés de violence domestique et fondée sur le genre, un écart et des inégalités de rémunération, et une faible représentation des femmes aux postes de direction dans le secteur privé. Son gouvernement s'emploie à faire en sorte que les femmes et les filles puissent s'épanouir dans une société exempte de violence, de discrimination et de harcèlement, atteindre la sécurité financière et voir leurs contributions à la société reconnues et valorisées.

28. De nombreuses femmes et filles de par le monde sont laissées pour compte dans la mise en œuvre du Programme 2030. Si les tentatives d'érosion des normes et standards internationaux collectivement acceptés aboutissent, la situation ira en empirant. La Nouvelle-Zélande est déterminée à défendre les droits durement acquis des femmes et des filles face à la politisation croissante des droits de l'homme et aux efforts connexes pour revenir sur les progrès réalisés en matière de droit de disposer de son corps, d'éducation sexuelle complète, de santé et de droits sexuels et procréatifs, et de violence fondée sur le genre. Son gouvernement réaffirme son attachement indéfectible à la promotion des droits des femmes et des filles partout dans le monde et exhorte les États Membres à faire tomber les obstacles à l'égalité des genres et au plein respect des droits fondamentaux des femmes et des filles.

29. **M<sup>me</sup> Oehri** (Liechtenstein) considère que les prochains anniversaires de divers instruments relatifs à la promotion des femmes devraient être l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis et de résister activement aux tentatives visant à saper ces réalisations. Certaines formes de discrimination envers les femmes et les filles ont augmenté au cours des dernières décennies, et l'inégalité de genre continue d'empêcher les femmes de réaliser leur potentiel et de les priver de leurs droits fondamentaux et de possibilités. Les problèmes mondiaux actuels ne pourront être surmontés que si le rôle des femmes et les filles en tant qu'agents de changement est reconnu. L'autonomisation des femmes suppose de s'attaquer aux obstacles structurels à la promotion des femmes et d'élaborer des cadres juridiques favorisant l'égalité des genres.

30. Le Gouvernement et le secteur privé liechtensteinois sont déterminés à lutter contre

l'esclavage et la traite des êtres humains, qui font aujourd'hui partie des plus graves violations des droits de l'homme et touchent principalement les femmes et les filles. Grâce à un partenariat public-privé, le Liechtenstein et ses partenaires ont élaboré un cadre pour aider le secteur financier mondial à prévenir et à combattre ces violations des droits de l'homme au moyen d'un financement durable et novateur, de prêts et d'investissements responsables, d'une mise en conformité et d'une réglementation appropriées.

31. Bien que les femmes et les filles soient touchées de façon disproportionnée par la violence sexuelle et fondée sur le genre, les hommes et les garçons représentent une importante part des victimes dans certaines conditions de sécurité. La délégation américaine se félicite donc de l'adoption de la résolution [2467 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil demande expressément que la situation des hommes et des garçons soit prise en compte dans le suivi, l'analyse et la communication de l'information sur les violences sexuelles liées aux conflits.

32. **M. Arbeiter** (Canada) dit que la promotion des droits de la femme est un impératif moral qui va de pair avec des avantages économiques et sociaux. La collaboration multilatérale sur la question a connu des succès, tels que l'adoption de la politique type des Nations Unies sur le harcèlement sexuel et la création du Groupe d'Amis pour l'élimination du harcèlement sexuel. La Commission devrait s'appuyer sur les avancées que représentent la Convention de 2019 sur la violence et le harcèlement (n° 190) de l'Organisation internationale du Travail et les résolutions de l'Assemblée générale sur les femmes et la paix et la sécurité, et les consolider. Sa délégation continuera à travailler en étroite collaboration avec les autres États Membres et encouragera une approche globale et multidimensionnelle de la promotion des femmes.

33. **M<sup>me</sup> Gunasekera** (Sri Lanka) déclare que des avancées importantes, quoique lentes, ont été réalisées vers l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. Un examen complet devra être mené pour évaluer les réalisations et définir les lacunes et les obstacles restants. Les femmes apportent une contribution inestimable au développement socio-économique de son pays, où elles représentent la moitié de la main-d'œuvre. Sri Lanka est le premier pays au monde à avoir eu une Première Ministre, en 1960. Des femmes sont actuellement membres du Parlement et des gouvernements locaux et occupent des postes de haut niveau dans les ministères et le système judiciaire. Des quotas ont été mis en place pour favoriser davantage la participation des femmes à la vie politique. Cependant,

les usages culturels empêchent encore certaines femmes de se lancer dans une carrière politique.

34. Sri Lanka en a fait l'expérience directe : les changements climatiques affectent différemment les moyens de subsistance et le bien-être des femmes et des hommes et ses effets amplifient les inégalités de genre existantes. Sa délégation demande donc que les inégalités fondées sur le genre soient systématiquement prises en compte dans le cadre de l'action mondiale de lutte contre les changements climatiques, en vue de renforcer la résilience climatique des ménages, des populations et des nations. Le conflit qui sévit dans son pays depuis 30 ans a fait qu'un grand nombre de ménages sont désormais dirigés par des femmes, qui ont été contraintes d'assumer une lourde charge financière. Face à cette situation, son gouvernement a adopté un plan d'action pour les ménages dirigés par des femmes, qui couvre des domaines tels que la santé, la sécurité des revenus et le bien-être psychosocial. Avec le soutien d'ONU-Femmes et d'autres partenaires, son gouvernement exécute un certain nombre de projets visant à promouvoir l'autonomisation des femmes, notamment par la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité.

35. Son gouvernement condamne fermement toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, y compris le harcèlement sexuel, et a adopté un cadre politique et un plan d'action pour lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. Des mesures ont été prises en ce qui concerne la budgétisation, la formulation des politiques et la sensibilisation en vue d'intégrer une prise en compte des questions de genre dans tous les ministères du gouvernement. Sri Lanka reste fermement attaché à la promotion et à la protection des droits des femmes, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles, qui sont des éléments essentiels d'un développement inclusif et durable.

36. **M. Sukhee** (Mongolie) dit que son gouvernement est déterminé à mettre en œuvre ses engagements internationaux concernant la promotion de toutes les femmes et de toutes les filles et la protection de leurs droits. Au cours des 25 dernières années, il s'est particulièrement attaché à promouvoir l'émancipation économique des femmes et à mettre en œuvre les changements législatifs, politiques et pratiques nécessaires pour renforcer la protection de leurs droits. Il a renforcé l'égalité des genres par des dispositions relatives à la famille, à la violence domestique, à la santé maternelle et infantile et à l'égalité des genres. Son document d'orientation en matière de développement durable a été conçu pour assurer l'égalité des genres et l'égalité d'accès aux prestations

sociales. Le comité national sur l'égalité des genres, présidé par le Premier Ministre, est chargé d'assurer la coordination intersectorielle aux fins de la mise en place de politiques et de processus de planification et de budgétisation tenant compte des questions de genre. Diverses prestations de protection sociale sont offertes aux femmes enceintes et aux mères, et les mesures visant à augmenter les salaires et les pensions des fonctionnaires et à réduire le taux des prêts retraite ont des avantages directs pour les femmes.

37. Toutefois, son gouvernement est préoccupé par le fait que 58 % des femmes mongoles qui ont été en couple ont subi des violences physiques, sexuelles, émotionnelles ou économiques de la part de leur partenaire. L'amélioration de la mise en œuvre et du suivi des politiques et programmes existants sera essentielle pour atteindre les objectifs de son gouvernement concernant les droits des femmes et l'égalité des genres. Il faut accélérer les efforts visant à améliorer la situation des femmes et des filles rurales défavorisées sur le plan socio-économique dans le monde entier.

38. **M<sup>me</sup> Raz** (Afghanistan) déclare que, depuis 40 ans, les femmes afghanes portent le fardeau d'un conflit qu'elles n'ont pas contribué à déclencher ou à prolonger. Son gouvernement, conscient que réparer cette injustice historique est vital pour que l'Afghanistan prospère, a fait de la promotion des femmes une priorité. Son gouvernement met actuellement en œuvre la deuxième phase de son plan d'action national pour l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, qui contient des mesures spécifiques visant à accroître la participation des femmes aux processus décisionnels concernant la sécurité et la paix. En outre, 16 femmes siègent au Haut Conseil pour la paix en Afghanistan, et 30 % des plus de 3 000 participants à la loya jirga consultative pour la paix tenue en 2019 étaient des femmes.

39. Son gouvernement renforce les partenariats avec les communautés rurales dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie et de promouvoir l'indépendance financière des femmes. Il a également élaboré une stratégie nationale de prévention de la violence à l'égard des femmes et a créé un bureau pour l'élimination des violences faites aux femmes au sein du Bureau du procureur général afin d'accroître l'accès des femmes à la justice dans toutes les provinces. Vingt refuges ont été créés pour protéger les victimes de violence et les témoins dans ces affaires. Une loi contre le harcèlement a également été adoptée. Son gouvernement est conscient des difficultés rencontrées par les femmes en Afghanistan et travaillera sans relâche pour que les femmes puissent bénéficier de la reconnaissance, de la

participation et de la représentation qu'elles méritent. Sa propre nomination en tant que première femme représentant permanent de l'Afghanistan auprès des Nations Unies est un pas dans la bonne direction.

40. **M<sup>me</sup> Brink** (Australie) considère que le moment est venu de faire le point sur les progrès réalisés en vue d'éradiquer la discrimination fondée sur le genre et l'inégalité entre les genres, qui sont encore omniprésentes. Son gouvernement est déterminé à s'attaquer aux inégalités structurelles et aux attitudes néfastes qui sous-tendent la violence à l'égard des femmes. Cela nécessitera des investissements importants et l'élimination des pratiques préjudiciables telles que le mariage forcé et les mutilations génitales féminines. Un plan national visant à réduire la violence à l'égard des femmes est en cours d'exécution et, au niveau international, le Gouvernement australien soutient le Fonds d'affectation spéciale pour les victimes de violences faites aux femmes et le Programme mondial des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence.

41. L'Australie a soutenu des initiatives visant à lutter contre les lois et les politiques discriminatoires qui limitent la participation économique des femmes. Tous les secteurs sont encouragés à tirer profit d'une main-d'œuvre diversifiée. Son gouvernement est également convaincu que la santé et les droits sexuels et procréatifs sont un aspect fondamental des droits des femmes et sont essentiels pour faire progresser l'égalité des genres. En outre, la quasi-totalité des décès liés à la naissance et à la grossesse pourraient être évités si toutes les femmes et les jeunes filles avaient accès à des services de santé sexuelle et reproductive appropriés.

42. **M<sup>me</sup> Inanç Örnekol** (Turquie) déclare que l'action mondiale visant à atteindre l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles a été lente et que les effets des conflits, des changements climatiques et des déplacements massifs ont encore aggravé la situation. Les femmes et les filles du monde entier continueront à souffrir de manière disproportionnée de la violence dans tous les aspects de la vie tant que leurs droits ne sont pas pleinement reconnus. Les jalons qui seront posés en 2020 permettront de faire le point sur les progrès accomplis et les problèmes qui restent à résoudre. Son gouvernement reste déterminé à améliorer le niveau de vie des femmes et des filles et à assurer leur participation sans restriction et sur un pied d'égalité dans tous les domaines de la vie. Les femmes et les hommes sont égaux devant la loi turque, et une commission parlementaire pour l'égalité des chances suit l'évolution de la situation aux niveaux national et

international. Le concept de discrimination positive a été introduit dans la Constitution par un amendement récent. Un plan d'action pour l'autonomisation des femmes pour la période 2018-2023 est mis en œuvre par l'administration publique en coopération avec la société civile, les universités et le secteur privé. Son gouvernement continue également à soutenir les travaux du bureau régional de l'ONU-Femmes à Istanbul et d'autres initiatives des Nations Unies visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

43. La Turquie a pris des mesures législatives et pratiques pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. La Turquie a activement contribué à l'élaboration de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et a adopté un plan d'action national pour faire face à ce problème. Des refuges, des centres de conseil et des permanences téléphoniques ont été mis en place pour protéger et soutenir les femmes concernées. En ce qui concerne les femmes, la paix et la sécurité, le gouvernement turc continue de pourvoir aux besoins humanitaires, éducatifs et sanitaires des femmes et des jeunes filles sous protection temporaire en Turquie après avoir été forcées de fuir leur pays d'origine. Les autorités turques, en coopération avec des partenaires internationaux, mettent en œuvre des mesures énergiques pour éviter que ces femmes et ces jeunes filles ne deviennent victimes de la traite.

44. **M. Rivera Roldan** (Pérou) indique que son gouvernement s'emploie activement à intégrer les questions de genre dans toutes les politiques publiques, en vue de garantir l'égalité des droits, de prévenir la discrimination et de permettre à tous les citoyens de réaliser leur potentiel. Elle a également adopté une politique nationale d'égalité des genres en 2019. Outre l'assistance aux victimes de violences fondées sur le genre, son gouvernement adopte une approche préventive face aux violences faites aux femmes et aux filles en s'efforçant de modifier les schémas sociaux et culturels qui perpétuent les rapports de force inégaux qui légitiment et exacerbent la violence fondée sur le genre dans toutes les sphères de la vie. Pour promouvoir l'indépendance et la participation économiques des femmes, son gouvernement s'emploie à assurer l'égalité des salaires et des chances au travail et une répartition équitable des tâches au sein du foyer. Il encourage la participation politique des femmes et a déjà atteint l'égalité des genres au niveau ministériel. Il poursuit également ses efforts pour intégrer les questions de genre à tous les niveaux et dans tous les secteurs de l'administration publique.

45. Lors du Sommet sur l'action pour le climat de 2019, le Pérou a co-dirigé la Coalition sur les moteurs sociaux et politiques de l'action climatique en appelant à prendre des actions liées au climat qui contribueraient à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles en tenant compte des différences dans la manière dont les changements climatiques affectent les femmes et les hommes. Les États doivent recenser et analyser les obstacles restants à l'égalité des genres, à l'autonomisation des femmes et au plein exercice de leurs droits et prendre des mesures pour les surmonter, en s'inspirant des cadres établis dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, des objectifs de développement durable, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des instruments régionaux pertinents.

46. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) affirme que son gouvernement a fait de l'égalité des genres une priorité dans le but de promouvoir les droits et l'autonomisation des femmes et leur accorder un rôle de premier plan. Pour permettre aux femmes de contribuer pleinement à la société et au bien commun, il est important que les systèmes judiciaires, institutionnels et politiques nationaux reconnaissent et fassent respecter l'égalité de droit des femmes en ce qui concerne la propriété et le contrôle des terres, les moyens de subsistance, les semences, les intrants agricoles, les marchés, le crédit, les prêts et l'aide.

47. Son pays est classé cinquième en ce qui concerne l'égalité des genres, ayant réduit les inégalités de 80,9 % entre 2006 et 2018. L'adoption de lois et de politiques publiques dans ce domaine a permis aux femmes de jouer un rôle central dans la prise de décision institutionnelle au Nicaragua. Il y a maintenant plus de femmes que d'hommes dans le pouvoir judiciaire et exécutif, 50 % des conseillers sont des femmes et les femmes occupent des postes de haut niveau comme ceux de vice-présidente, de présidente de la Cour suprême et de vice-présidente de l'Assemblée nationale. Son gouvernement est convaincu que les progrès économiques, sociaux et politiques sont impossibles sans la pleine participation des femmes.

48. **M<sup>me</sup> Aurecochea Durán** (Mexique) dit que les États ont l'obligation d'assurer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, qui sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable. La parité des genres a été atteinte au Congrès mexicain, qui a récemment modifié la Constitution afin de garantir la parité entre les fonctionnaires à tous les niveaux du gouvernement.

49. Sa délégation s'inquiète de la polarisation dans les forums multilatéraux qui entrave l'avancement des droits des femmes et des filles. Il est incompréhensible qu'un si grand nombre de voix aient cherché à refuser aux femmes le contrôle de leur propre corps et de leur sexualité, malgré les preuves qui montrent que les femmes continuent à risquer leur vie et à mourir faute d'accès aux services de santé sexuelle et reproductive. Les besoins et les préoccupations des femmes et des filles, en particulier celles qui sont particulièrement vulnérables ou qui souffrent de multiples formes de discrimination, sont négligés. Son gouvernement continuera à défendre les droits fondamentaux des femmes tout au long de leur vie. À cet égard, il s'efforcera de faire en sorte que les femmes et les filles puissent jouir de leur droit de vivre à l'abri de la violence et de la discrimination, notamment en s'attaquant aux inégalités structurelles de la société patriarcale et du déséquilibre des pouvoirs entre les femmes et les hommes.

50. Le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing sera l'occasion pour la communauté internationale de renouveler son engagement en faveur de l'égalité des genres, d'examiner la situation mondiale et d'identifier les lacunes les plus urgentes à combler. En outre, le Forum Génération Égalité, dirigé par le Mexique et la France, sera l'occasion pour les parties prenantes d'examiner ensemble, guidés par la société civile, les moyens de parvenir à l'égalité des genres d'ici 2030. Le Mexique continuera à faire des droits des femmes et des filles une priorité transversale de sa politique étrangère féministe.

51. **M<sup>me</sup> Mwale** (Zambie) dit que son gouvernement a réalisé la parité des genres dans l'enseignement primaire et a accru la participation des femmes aux processus de décision, y compris dans la sphère politique. Il a également amélioré l'accès des femmes aux services sociaux en développant les services destinés aux femmes et aux filles. Il prévoit d'étendre un programme efficace de transfert sociaux en espèces qui aide déjà 632 000 ménages vulnérables, dont 72,2 % sont dirigés par des femmes. Un programme de subsistance visant à doter 75 000 femmes vulnérables de compétences et de subventions pour la vie et les affaires est également en cours de mise en œuvre. Les frais de scolarité ont été réduits et un programme spécifique est mis en œuvre pour maintenir les filles à l'école. Quelque 120 coopératives dirigées par des femmes ont reçu des tracteurs et d'autres équipements agricoles afin d'accroître la production et de réduire la charge physique du travail agricole. La construction d'infrastructures de transport et d'assainissement,

d'écoles et de postes sanitaires profiterait également aux femmes.

52. **M<sup>me</sup> Bakytbekkyzy** (Kazakhstan) déclare que la législation, les orientations politiques, les programmes et les services doivent être utilisés pour promouvoir la participation des femmes aux efforts visant à renforcer la paix et la sécurité, à réaliser le développement durable, à éliminer la pauvreté, à lutter contre les changements climatiques, à protéger les droits de l'homme, à instaurer la paix et à lutter contre la criminalité, l'extrémisme violent et le terrorisme. Des mesures doivent être prises pour lutter contre les causes structurelles de l'inégalité entre les genres, telles que les prestations de soins non rémunérées, le contrôle limité des femmes sur les biens et la propriété et l'inégalité dans la participation à la prise de décision privée et publique. Il faudrait remédier au non-respect du Programme d'action de Beijing et des autres instruments par le renforcement des capacités, le financement et le suivi. À cet égard, des données de haute qualité sur tous les aspects de l'égalité des genres seront cruciales.

53. Son gouvernement a adopté des politiques et des programmes progressistes pour lutter contre la traite des êtres humains, assurer la participation égale des femmes dans les domaines économique et politique et protéger les femmes contre la violence. Il s'emploie à améliorer le statut économique des femmes, à favoriser l'esprit d'entreprise chez les femmes et à renforcer la famille par l'égalité des genres. L'importance de la promotion de la santé maternelle, de l'autonomisation économique des femmes et des droits des femmes est mise en avant dans la stratégie nationale de développement. Les femmes, qui représentent 52 % de la population de son pays, représentent 57 % des étudiants diplômés des universités, contribuent à 40 % du produit intérieur brut et dirigent 40 % des petites et moyennes entreprises.

54. **M. Isnomo** (Indonésie) dit que les femmes sont encore laissées de côté, du fait de leur pauvreté, des obstacles qui font barrage à leur participation à la vie active et des taux élevés de mortalité maternelle. Le Gouvernement indonésien, déterminé à faire en sorte que chaque femme puisse bénéficier de services de santé, a récemment lancé un régime national d'assurance maladie couvrant 83 % de la population. Pour permettre aux femmes de réaliser pleinement leur potentiel, il investit dans l'éducation et met en œuvre des programmes visant à aider les femmes vivant en milieu rural à renforcer leurs compétences et à accéder au financement dont elles ont besoin pour créer des petites et moyennes entreprises. Un groupe de travail national chargé de défendre les travailleurs migrants s'emploie par ailleurs à protéger les travailleuses

migrantes contre la violence et d'autres traitements inhumains. En outre, le pays a pris des mesures législatives pour accroître la participation des femmes à la vie politique : huit femmes assument actuellement les fonctions de ministre et le Parlement compte 20 % de femmes. Enfin, l'Indonésie s'est engagée à augmenter le nombre de soldates de la paix.

55. **M<sup>me</sup> Mele Colifa** (Guinée équatoriale) suggère aux États Membres de tirer parti des différents anniversaires prévus en 2020 pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. Sa délégation encourage les États Membres à faire en sorte que les femmes et les filles puissent exercer leurs droits à une éducation de qualité et à l'accès aux soins de santé ; à renforcer les lois visant à éliminer la discrimination et les pratiques préjudiciables qui entravent l'avancement des femmes et des filles ; à faire davantage pour permettre aux femmes et aux filles déplacées de participer aux décisions qui les concernent ; à redoubler d'efforts pour inclure les femmes et les filles handicapées.

56. Les changements climatiques font peser une grave menace sur les quelque 80 % de femmes africaines qui vivent dans les zones rurales, et par conséquent sur le développement socio-économique du continent. Ils menacent d'exacerber l'insécurité alimentaire et la malnutrition et d'augmenter le nombre de femmes et de filles déplacées à l'intérieur de leur propre pays. En Guinée équatoriale, plus de 60 % des femmes vivent dans les zones rurales et dépendent de l'agriculture. Pour soutenir le secteur agricole, la Banque nationale a créé un système de crédit destiné aux agricultrices, et des routes ont été pavées pour faciliter le transport des marchandises. Des plans d'urbanification ont été mis en place dans la plupart des villes pour favoriser le développement socio-économique des femmes. Par ailleurs, il n'existe pas d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes en Guinée équatoriale. Un certain nombre de services de santé sont gratuits, notamment les soins maternels et néonataux, les accouchements par césarienne, le traitement des fistules obstétricales, les soins aux personnes âgées, le dépistage du VIH/sida et les médicaments antirétroviraux. La délégation de l'oratrice se félicite de l'adoption, pendant sa présidence du Conseil de sécurité, de la résolution [2457 \(2019\)](#) concernant l'objectif de l'Union africaine consistant à faire taire les armes en Afrique d'ici 2020, qui permettra de favoriser l'avancement des femmes.

57. **M<sup>me</sup> Khusanova** (Fédération de Russie) dit que sa délégation attend avec impatience le bilan des activités d'ONU-Femmes qui aura lieu à l'occasion du dixième anniversaire de l'Entité. La Fédération de Russie

réaffirme son soutien à la Commission de la condition de la femme, qu'elle considère comme un lieu particulièrement propice à la conduite de débats constructifs. Généralement satisfaite du travail d'ONU-Femmes, la délégation russe estime cependant que la bonne exécution du mandat de l'Entité repose sur la coopération étroite de cette dernière avec les organismes compétents des Nations Unies à l'appui des décisions prises par les mécanismes intergouvernementaux, et qu'ONU-Femmes ne doit apporter son assistance sur le terrain qu'à la demande et avec l'autorisation de l'État concerné. L'Entité ne doit pas empiéter sur les travaux d'autres organismes des Nations Unies ni se voir attribuer arbitrairement ou abusivement certaines tâches ou fonctions. S'agissant de l'égalité femmes-hommes au sein du système des Nations Unies, la sélection de candidats ne doit pas seulement reposer sur le genre mais également obéir à des critères d'efficacité, de compétence et d'intégrité et respecter le principe d'une représentation géographique équitable. Il faudrait en outre prendre des mesures pour rétablir l'équilibre entre les genres au sein d'ONU-Femmes, conformément à la politique des Nations Unies.

58. Son gouvernement est déterminé à honorer ses engagements internationaux concernant la promotion des femmes et a dûment présenté ses rapports sur l'application des instruments internationaux auxquels il est partie. La Fédération de Russie est disposée à participer à un dialogue respectueux dans le domaine de l'égalité des genres, en tenant dûment compte des spécificités et des traditions des différents États Membres.

59. **M. Khaopaseuth** (République démocratique populaire lao) dit que son gouvernement est conscient du rôle important que jouent les femmes dans le développement socio-économique et la vie politique et a donc mis en place des lois, des stratégies, des politiques publiques et des plans d'action favorisant l'avancement des femmes, l'égalité des genres et les droits et intérêts des femmes et des filles. Les femmes comptent désormais pour 27,5 % des parlementaires du pays, contre 25 % dans l'administration précédente, et plus de la moitié des petites et moyennes entreprises appartiennent à des femmes. Un projet de loi sur l'égalité des genres devrait être approuvé d'ici la fin de 2019.

60. La République démocratique populaire lao a participé activement aux initiatives de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) visant à favoriser l'autonomisation des femmes. Elle a présenté en 2018 son rapport valant huitième et neuvième rapports périodiques sur l'application de la Convention

sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'orateur fait en outre observer que les recommandations reçues par son pays à l'issue de la présentation des rapports précédents avaient été traduites puis diffusées auprès des fonctionnaires, des parties prenantes et du grand public. Une grande partie de ces recommandations ont été intégrées dans les plans nationaux de développement pour les périodes 2011-2015 et 2016-2020. Sa délégation se réjouit à la perspective de collaborer étroitement avec les partenaires internationaux, le système des Nations Unies et l'ANASE dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Son gouvernement remercie ses partenaires de développement pour leur appui et leur assistance dans son action en faveur de la promotion des femmes.

61. **M<sup>me</sup> Ali** (République arabe syrienne) dit que la Constitution et les lois de son pays garantissent l'égalité femmes-hommes dans tous les aspects de la vie politique, économique, culturelle et sociale. Les Syriennes ont activement lutté contre l'occupation et l'oppression françaises et ottomanes. Elles ont obtenu le droit de vote en 1948, plus tôt que les femmes de tout autre pays arabe. Le pourcentage d'ambassadrices est passé de 11 % en 2005 à 15 % en 2015, et le Conseil du peuple compte un nombre important de femmes. En outre, la vice-présidence du pays et la présidence du tribunal antiterroriste sont assurées par des femmes. La loi sur le statut personnel a été modernisée en 2019.

62. Le gouvernement syrien s'emploie à donner les moyens aux femmes de s'en sortir face au terrorisme, à l'occupation, à l'agression et aux mesures coercitives unilatérales. De gros efforts seront nécessaires pour s'attaquer aux graves problèmes auxquels font face les Syriennes, qui sont touchées de manière disproportionnée par la guerre terroriste menée contre la République arabe syrienne dans le but de détruire ses valeurs éthiques et humanitaires, anéantissant sur son passage des siècles de réalisations et de développement. Les Syriennes sont soumises aux pratiques des groupes extrémistes, qui les ont privées de leurs droits à la santé et à l'éducation, ou les ont déplacées alors qu'elles tentaient de fuir. Comme d'autres femmes arabes, elles continuent de subir l'occupation du Golan par Israël, d'être victimes des crimes commis par l'illégitime Coalition internationale contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), et, du fait des mesures illégales que d'autres États ont prises contre la République arabe syrienne, de vivre dans des conditions indignes à l'intérieur de camps de réfugiés situés dans des pays voisins.

63. **M. Zambrano Ortiz** (Équateur) explique que le cadre juridique solide dont dispose son pays en matière

de droits des femmes comporte des dispositions constitutionnelles sur l'égalité des genres. En outre, le Gouvernement équatorien a mis sur pied un plan national de développement dans lequel les questions de genre sont prises en compte et la participation égale à la vie publique et privée est considérée comme un moyen d'assurer une croissance socio-économique inclusive en harmonie avec la nature. L'Équateur a ratifié toutes les conventions des Nations Unies relatives aux droits de la personne et toutes les conventions internationales concernant la promotion et la protection des droits des femmes. Il s'efforce de remplir ses obligations au titre de ces instruments, notamment en élaborant des politiques publiques appropriées, en présentant des rapports aux organes conventionnels et en appliquant leurs recommandations. Le pays s'emploie également à réaliser l'objectif de développement durable n° 5. Alors que les femmes et les filles du monde entier continuent de faire face à des formes multiples de discrimination, le Gouvernement équatorien ne cesse d'intensifier ses efforts pour garantir l'égalité des droits et éradiquer la discrimination.

64. **M<sup>me</sup> Niculae** (Roumanie) dit qu'en Roumanie, l'Agence nationale pour l'égalité des chances contribue activement à l'adoption d'une législation et de politiques publiques appropriées. Une stratégie nationale a été mise en place pour que les questions de genre soient prises en compte dans l'éducation et l'emploi, pour que le Code du travail soit mieux respecté et pour que le travail soit réparti plus équitablement au sein du foyer. La Roumanie affiche un écart de rémunération entre les femmes et les hommes bien inférieur à la moyenne de l'Union européenne. Ayant à cœur d'encourager l'entreprenariat des femmes, la Roumanie, en sa qualité de Président du Conseil de l'Union européenne au premier semestre de 2019, a contribué à faciliter l'adoption de la directive de l'Union européenne concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants. Environ 21 % des députés et 15 % des sénateurs élus au Parlement roumain sont des femmes. En outre, les fonctions de premier ministre et de ministre des affaires étrangères sont assumées par des femmes, qui sont également à la tête de plusieurs autres ministères.

65. La Roumanie est partie à des instruments tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5. Au niveau national, la législation sur l'égalité des chances dans l'emploi a été modifiée de manière à

inclure le concept de violence fondée sur le genre tel qu'il est défini dans la Convention d'Istanbul. Les entreprises du pays sont en outre encouragées à employer des experts en matière d'égalité des genres. Enfin, la Roumanie a adopté de nouvelles mesures visant à protéger les victimes de la violence domestique.

66. **M. Zhang Zhe** (Chine) dit que l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing a marqué le début d'une nouvelle ère pour l'avancement des femmes. Les États doivent redoubler d'efforts pour les mettre en œuvre et réaliser les éléments des objectifs de développement durable relatifs aux femmes, en se concentrant sur la réduction de la pauvreté et la promotion de l'éducation et de la santé de celles-ci. Sachant que les déséquilibres s'accroissent en matière de développement mondial, les pays développés doivent aider davantage les pays en développement à promouvoir les femmes.

67. Au cours des 70 années qui ont suivi la fondation de la République populaire de Chine, le Gouvernement s'est efforcé de favoriser l'égalité des genres et de tirer parti du potentiel des femmes en les prenant en compte dans les politiques de développement socio-économique. Plus d'une centaine de lois ont été adoptées pour protéger les droits et les intérêts des femmes, et des mesures ont été prises en leur faveur dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'entrepreneuriat, de la santé et de l'éducation. Les femmes représentent 40 % de la population active et 55 % des entrepreneurs du pays. Elles comptent pour environ un quart des membres du Congrès national du Parti communiste chinois. Dans le cadre de son action en matière de coopération internationale, le Gouvernement chinois a formé plus de 20 000 femmes issues de pays en développement dans des domaines tels que l'administration publique, la foresterie, l'élevage et la pêche. La Chine continuera de soutenir ONU-Femmes et la coopération internationale en faveur de l'avancement des femmes.

68. **M<sup>me</sup> Nemroff** (États-Unis d'Amérique) fait observer que les sociétés qui donnent aux femmes les moyens de participer pleinement à la vie civile et économique sont plus prospères et plus pacifiques. Le Gouvernement américain poursuit sa longue tradition d'appui à l'avancement des femmes en mobilisant l'ensemble de son administration pour faire progresser l'autonomisation économique des femmes à l'échelle internationale, en vue de promouvoir la stabilité, l'emploi et la croissance économique dans le monde entier. Dans le cadre de leur initiative pour le développement et la prospérité mondiales des femmes (Women's Global Development and Prosperity), les États-Unis collaborent avec leurs partenaires pour

valoriser la main-d'œuvre et la formation professionnelle, aider les femmes chefs d'entreprise à accéder aux marchés, aux capitaux et aux réseaux, et supprimer les obstacles d'ordre législatif et réglementaire qui font barrage à la pleine participation des femmes à l'économie. L'administration américaine s'est engagée à financer cette initiative à hauteur de 300 millions de dollars par an, et le secteur privé à hauteur de plusieurs millions de dollars. Les États-Unis ont également lancé un appel à la communauté internationale afin que des solutions soient trouvées pour combler la fracture numérique entre les femmes et les hommes. Ils ont adopté une législation sur les femmes et la paix et la sécurité et élaboré une stratégie visant à accroître la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'à l'établissement des conditions propices à la paix.

69. La délégation des États-Unis n'approuve pas toutes les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural (A/74/224). S'agissant des mentions qui y sont faites de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Plan d'action pour l'égalité des sexes s'y rapportant, il convient de noter que, puisque la Convention n'établit aucun engagement ou obligation spécifique concernant l'égalité des genres, toute mesure prise par les États parties pour appuyer le Plan d'action l'est de manière volontaire. Quant aux références à l'Accord de Paris et aux questions connexes relatives aux changements climatiques, il est entendu qu'elles sont sans préjudice des positions des États-Unis, qui envisagent de se retirer de l'Accord le plus tôt possible. Les États-Unis demandent aux États Membres et à la communauté internationale de se joindre à leur action en faveur des droits de la personne et de l'autonomisation économique des femmes.

70. **M<sup>me</sup> Al Sulaiti** (Qatar) dit que, grâce aux efforts que son gouvernement a déployés pour promouvoir l'éducation des femmes et leur intégration dans la population active, les femmes du Qatar occupent désormais des postes de direction au sein du Gouvernement, du système judiciaire et du corps diplomatique, ainsi que dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'énergie et de la technologie. La moitié des postes de l'Institut national pour la science, l'éducation et le développement sont occupés par des femmes. Sa délégation se félicite de l'action menée par le Secrétaire général pour promouvoir le rôle des femmes et parvenir à la parité des genres au sein du système des Nations Unies et continuera à participer aux travaux du Groupe des Amis de la parité des sexes pour appuyer ces efforts. La délégation qatarie considère

également la question des femmes et de la paix et la sécurité comme une priorité. Le Qatar est toujours déterminé à participer à l'action menée en faveur de l'autonomisation des femmes et de leur inclusion dans tous les domaines de la vie.

71. **M. Lam Padilla** (Guatemala) dit que l'égalité femmes-hommes est inscrite dans la Constitution guatémaltèque, ce qui témoigne de l'engagement de son pays en faveur de la promotion des femmes et de sa volonté de faire en sorte que les femmes et les filles puissent exercer leurs droits fondamentaux. La discrimination fondée sur le genre est un obstacle au développement personnel des femmes et à la réalisation des objectifs de développement durable. L'oratrice trouve donc particulièrement préoccupant de constater que les jeunes femmes, les femmes autochtones, les migrantes, les femmes vivant en milieu rural, les femmes handicapées, les femmes âgées, les femmes d'origine africaine et les femmes vivant avec le VIH continuent de se heurter à de multiples formes de discrimination.

72. Du fait de leur accès limité à un travail digne, les femmes sont devenues les proies de la traite, de l'exploitation sexuelle et, sur leur lieu de travail, du harcèlement sexuel. Elles sont nombreuses à n'avoir d'autre choix que de se tourner vers le secteur du travail domestique, peu favorable au respect de leurs droits. Sur le plan des politiques publiques, le Gouvernement guatémaltèque a fait de l'autonomisation et de la promotion des femmes une priorité et a créé des tribunaux spéciaux consacrés aux affaires de féminicide et aux autres formes de violence à l'égard des femmes. Un bureau a également été créé pour élaborer et promouvoir des politiques, des plans et des programmes publics visant à protéger les femmes autochtones contre la discrimination.

73. **M<sup>me</sup> Bonilla Alarcón** (Guatemala) dit que la discrimination découlant des stéréotypes de genre, de la stigmatisation et de la violence de genre compromet l'accès des femmes à la justice, qui est pourtant indispensable au plein exercice de leurs droits fondamentaux et à l'édification de sociétés pacifiques et inclusives. Il est essentiel que les femmes participent aux processus de prise de décision à tous les niveaux si l'on veut garantir la justice, favoriser la réconciliation, reconstruire les institutions et prévenir et résoudre les conflits. Le Gouvernement guatémaltèque travaille d'arrache-pied à l'application de sa politique nationale de promotion et de développement complet des femmes. Il incombe aux États Membres de donner une voix à celles et ceux qui n'en ont pas et de donner les moyens aux personnes marginalisées de s'en sortir. La délégation de l'oratrice continuera d'appuyer les efforts

déployés par la communauté internationale pour développer des partenariats et des initiatives favorisant la promotion des femmes et des filles du monde entier sans laisser personne de côté.

74. **M<sup>me</sup> de Martino** (Italie) dit qu'une action plus concertée est nécessaire si l'on veut parvenir à l'égalité des genres d'ici à 2030 et faire en sorte que les progrès que l'on considérerait comme acquis ne soient pas réduits à néant. Sa délégation s'est toujours prononcée contre les pratiques traditionnelles néfastes, la discrimination et la violence de genre. Durant son mandat au Conseil de sécurité, l'Italie a appuyé les travaux de la Commission de la condition de la femme et œuvré en faveur de la promotion des femmes. En tant que membre du Conseil des droits de l'homme, elle s'est également engagée à promouvoir et à protéger les droits des femmes, qu'elle place au cœur de ses activités de coopération pour le développement. Considérant que les processus de paix et de réconciliation ont plus de chance d'aboutir si les femmes y participent véritablement, l'Italie a appuyé la création du Réseau des femmes médiatrices de la région méditerranéenne.

75. Les hommes doivent soutenir les femmes dans leur lutte pour être traitées sur un pied d'égalité quant au rôle qu'elles jouent dans la société. Il importe également de veiller à ce que les femmes occupent des postes d'influence et participent équitablement aux processus de prise de décision. Pour y parvenir, nous devons apprendre à nos enfants à valoriser le respect mutuel et les encourager à se battre pour une société équitable. Il faut lutter plus ardemment contre la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment contre la violence sexuelle en temps de conflit. À cette fin, les États Membres doivent collaborer avec les organisations de la société civile et les défenseurs et défenseuses des droits de la personne, et réaffirmer leur engagement à promouvoir, à protéger et à défendre le droit de chaque personne de contrôler pleinement tout ce qui a trait à sa santé sexuelle et procréative, à l'abri de toute discrimination, coercition et violence.

76. **M. Chekeche** (Zimbabwe) déclare que son gouvernement reste déterminé à réaliser l'égalité des genres et à donner aux femmes et aux filles les moyens de se prendre en charge. Grâce à son investissement massif dans l'éducation, le Zimbabwe a atteint la parité des genres dans ses taux de scolarisation et affiche l'un des taux d'alphabétisation les plus élevés d'Afrique. Une commission a été créée pour surveiller l'application des lois et des politiques relatives à l'égalité femmes-hommes aux niveaux national et international. Une loi interdisant le mariage des filles de moins de 18 ans a été adoptée en 2016, et les filles qui

tombent enceintes pendant leur scolarité peuvent choisir de terminer leur scolarité après l'accouchement.

77. Grâce au programme de réforme agraire du Gouvernement zimbabwéen, 29 % des femmes jouissent désormais de tous les droits de propriété sur les terres agricoles, ce qui est déterminant sachant que les sources de revenus de la plupart des Zimbabwéennes proviennent de l'agriculture. Afin d'améliorer la productivité et de garantir la sécurité alimentaire, le Gouvernement a également continué de fournir des apports agricoles aux agriculteurs ruraux. Cependant, le cyclone Idai, qui s'est doublé d'une grave sécheresse, a eu un effet dévastateur sur la dernière saison agricole.

78. La participation des femmes à l'agriculture et à d'autres activités économiques a été stimulée par la création, en 2018, d'une banque de microfinancement destinée aux femmes, qui a déjà accordé des prêts non garantis à des milliers d'entre elles. Le Gouvernement a mené des enquêtes régulières sur la vulnérabilité afin que les personnes et les ménages particulièrement vulnérables, tels que les veuves, les personnes handicapées et les ménages ayant à leur tête des fillettes, soient les premiers bénéficiaires du secours alimentaire, des transferts d'argent et des soins médicaux gratuits. Des services de maternité gratuits sont offerts dans les hôpitaux publics. Le Zimbabwe lutte contre la violence de genre dans plusieurs domaines, dont les soins de santé, l'aide juridictionnelle, le logement et les services d'autonomisation économique.

*La séance est levée à 18 heures.*